

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Monsieur CHAUVET Hugues, et Monsieur RENIER Simon. Madame PLOIX Virginie a été nommée secrétaire de séance.

I/ Finances

Commune de Rilly La Montagne

- **Vote du compte administratif 2020/affectation du résultat**

Le Maire procède à la lecture des résultats du compte administratif. Le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020 de la Commune et décide d'affecter : 137 213.86 € au compte 001, 239 839.37€ au compte 002 et 129 541.86 au compte 1068.

- **Vote du Budget Primitif 2021**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 sur lequel il délibère.

Le budget primitif 2021 présente l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	997 260€	997 260€
INVESTISSEMENT	566 968€	566 968€
CUMUL	1 564 228€	1 564 228€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2021

Pôle santé de Rilly La Montagne

- **Vote du compte administratif 2020/affectation du résultat**

Le Maire procède à la lecture des résultats du compte administratif. Le Conseil Municipal a approuvé le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020 du Pôle Santé et décide d'affecter : 66 395.83 € au compte 001 et 64 798.81 au compte 1068.

- **Vote du Budget Primitif 2021**

Le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 sur lequel il délibère. Le budget primitif 2021 présente l'équilibre suivant :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	71 000€	71 000€
INVESTISSEMENT	118 394€	118 394€
CUMUL	189 394€	189 394€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du pôle santé.

Vote des taux de fiscalité directe 2021

Le Maire rappelle les taux de fiscalité directe locale de 2020 :

- Taxe d'habitation (TH) : 21,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 16,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15,26 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de TH à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la TFPB et la TFPNB.

Suite au transfert de la part départementale, le taux de la TFPB du Département qui est de 15,51% sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, FIXE le taux des taxes fiscales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 16.60% majoré de 15.51% soit 32,11%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 15.26%

II/ Commissions bâtiments

Micro-crèche

La PMI ainsi que la commission de sécurité ont donné un avis favorable à l'ouverture de l'établissement.

Maison des associations

L'offre de la société QUATRE a été retenue pour le changement des baies vitrées ainsi que l'installation d'une rampe pour personnes à mobilité réduite. Le montant des travaux est de 41 000 € HT.

Eglise

Le devis d'un montant de 1793.88€ de la société HAEZEBROUCK est accepté par les membres du Conseil pour le changement de coffret électrique du clocher.

Rénovation de la Place de la Mairie

Les plans réalisés par le cabinet C3i sont présentés au conseil. La première estimation des travaux est d'environ 270 000€ HT. Les travaux pourront faire l'objet d'une subvention à hauteur de 30% par l'Etat et 10 ou 20% par la Région.

Construction de logements rue des GRAVIERES

Le permis de construire est en cours d'instruction par les services du GRAND REIMS. Il est prévu de démarrer les travaux courant juillet.

III/Commission voirie et environnement

Les devis sont en attente concernant L'aménagement paysager de la cour de la maison des associations.

Un état des lieux des chemins de forêts a été réalisé pour leur remise en état. Le projet de parcours de santé est à l'étude.

IV/Questions diverses

Le feu d'artifice sera réservé pour le 14 juillet. Il sera reporté si les conditions sanitaires le nécessitent.

Un film sera tourné par le réalisateur Nicolas VANIER à Villers Allerand et Rilly La Montagne. Le tournage devrait débuter mi-avril 2021.